



Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

AVIS PUBLIC

**ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2019
AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN
D'ENCADRER ET RESTREINDRE LA CULTURE, LA
TRANSFORMATION ET LA VENTE DU CANNABIS:**

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 3 juin 2019, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 007-2019 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'encadrer et restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis.
2. QUE le projet de règlement numéro 007-2019, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 3 juillet 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. QUE le projet de règlement numéro 007-2019 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 26^E JOUR DE JUIN.

Josée Favreau, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière